

Carte des titres miniers

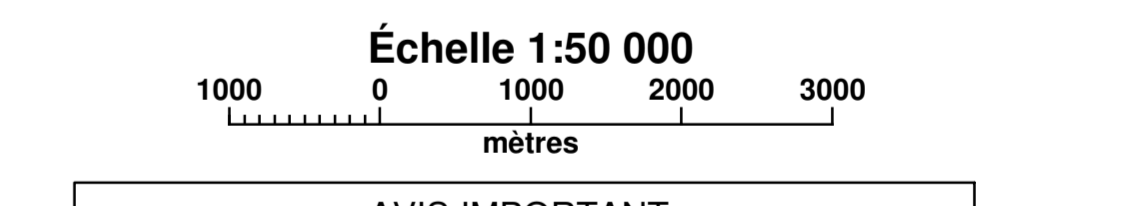
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 - P-En demande de renouvellement, U-Refusé
 - Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, U-Refusé
 - Aire de titres en traitement
 - Bai d'exploitation en fonds marins (BEF)
 - Territoire arpenté non désignable
 - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 - Bai d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
 - Aire d'attraction
 - Autorisation sans bai
 - Certificat d'autorisation
 - Déclaration de conformité
 - CM (concession minière) ou BM (bai minier)
 - BEP (Permis d'exploitation sous forme de bai)
- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation.

- Substance extraite**
- | | | | |
|-----------------------------|----------------|---------------------|-------------|
| A) Argile | G) Gravier | O) Opéraie | U) Autre |
| B) Sable de silice | I) Indurimé | P) Pierre concassée | X) Calcaire |
| C) Caillou | J) Terre grise | R) Roches minérales | |
| D) Pierre d'impressionnelle | M) Moraine | S) Sable | |
| E) Minerai de fer | N) Terre noire | T) Toute | |
- Statut du site d'exploitation**
- | | | | | |
|--------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|
| C) Ouvert sous condition | O) Ouvert | F) Fermé | N) Non autorisé | T) En traitement |
|--------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|

- Contrainte à l'activité minière**
- Contrainte majeure**
- Territoire réservé à l'Etat ou soustraît au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périmètre urbanisé
 - Territoire soustraît au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire d'exploitation minière pour le pétrole (à l'exception des permis)
 - Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
- Territoire de catégorie II
 - Territoire de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwiinni**
- Entente Piogagan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
- Nissaman de Besiamite, Essipk, Mashvekiash, Nutashkuan

- Frontières**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)
- Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 18°02' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 3,5".
- Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18
- 48°30'00" Coordonnée géographique
648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 18



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

